

UNE CAMPAGNE POUR DES COMMUNES HOSPITALIÈRES



Par Gilles Maufroy
Animateur au CIEP-MOC Bruxelles

De Paris à Barcelone, en passant par Valence ou Lampedusa, des maires font entendre une voix dissonante par rapport aux politiques brutales de nos gouvernements contre les droits des migrant.e.s. Bien que les compétences soient fédérales, la question des migrations, des sans-papiers et de l'accueil des réfugié.e.s touche aussi de nombreuses communes.

Un comité local d'action syndicale (CLAS) de la CSC de la Région bruxelloise a pris une initiative d'interpellation communale, en parallèle avec une campagne du CNCND pour des communes hospitalières, c'est-à-dire accueillantes, solidaires et respectueuses des droits humains des personnes sans-papiers, migrantes et réfugiées. Par le vote d'une motion, ces communes s'engagent à améliorer l'information et l'accueil des

personnes migrantes, quel que soit leur statut, par exemple en facilitant les démarches de celles-ci. Ces communes choisissent de sensibiliser leur population aux questions migratoires, et d'améliorer concrètement l'accueil.

Le but est, entre autres, d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral et la politique du tristement célèbre Théo Francken, ainsi que d'arriver à la promulgation d'un moratoire contre les expulsions de sans-papiers. Plusieurs niveaux de pouvoirs sont interpellés, avec des revendications et demandes concrètes pour les communes, qui disposent en effet d'une série de moyens pour améliorer la vie de ces citoyen.ne.s et faire respecter leurs droits. Voici quelques extraits de projets de motion qui pourraient nous inspirer :

« Mesdames et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Les citoyens, particulièrement interpellés par la situation de pauvreté, et par celle des migrants dans leurs communes, souhaitent que leurs communes s'engagent résolument dans la défense des droits humains quels que soient la nationalité ou le statut, et construisent un avenir commun dans lequel tous les habitants.es ont leur place.

Nous ne vous apprendrons rien en relevant ici que le changement climatique, les dictatures, la crise financière mondiale, et les guerres de par le monde engendrent des conséquences à chaque niveau de la société, à chaque niveau de pouvoir, à chaque niveau de compétences.

Sur le plan fédéral, le gouvernement a adopté, ces derniers mois, toute une série de mesures destinées à limiter l'accès de nos frontières aux « réfugiés » de toutes sortes (économique, de guerre, climatique, ...). (...) Injustes, dans leur principe, parce que pénalisantes pour les personnes les plus vulnérables, avec des conséquences non négligeables sur la santé publique, le niveau de vie, l'emploi, le logement. Inefficaces, parce que non créatrices de bien-être social. Dangereuses pour l'ensemble de travailleurs, parce que poussant des personnes précarisées par l'absence ou la temporalité de leur statut à accepter un emploi à n'importe quelles conditions, devenant des salariés, plus « compétitifs » que d'autres travailleurs jusque-là mieux rémunérés qui, à leur tour, deviendront des « chômeurs-ses » ou « bénéficiaires du RIS ». Sans oublier le poids que représentent les modalités de dévolution de l'aide médicale urgente par le CPAS.

Nous souhaitons que vous exprimiez l'indignation des habitants et que vous adoptiez des aménagements.

1. Au niveau du logement, une proposition de loi sur les squats, visant également les occupations de sans-papiers tendent à fragiliser encore davantage les conditions de vie des sans-papiers. Nous demandons de faciliter l'accès aux logements vides via les contrats de bail précaires.
2. Aide médicale urgente (AMU) : accès inégal aux soins de santé pour les sans-papiers. Au niveau communal, nous demandons que le CPAS et la commune s'engagent à :
 - Renforcer l'accès à une AMU de qualité qui inclut le remboursement de soins dentaires et ophtalmologiques non couverts par l'INAMI ;
 - Permettre aux sans-papiers n'ayant pas de domicile fixe d'accéder à l'AMU via une adresse de référence d'une association ou du CPAS (sur base de la procédure existante pour les sans-abris ayant un titre de séjour régulier) ;



- Dans le cas d'un besoin urgent de soin (soin curatif), garantir l'accès au soin avec une procédure rapide et simplifiée : soit procédure d'enquête et vérification de l'adresse dans les trois jours, soit procédure complète par après ;
 - diffuser au réseau médical, au CPAS et auprès des citoyens les campagnes de prévention et rédiger des brochures sur l'accès à la santé, diffusées aux guichets de la commune
 - rédiger des flyers en plusieurs langues ou adaptés à des personnes maîtrisant mal le français/néerlandais
3. Accès égal à l'administration publique : le transfert des compétences aux Régions, notamment en matière d'emploi, impacte les communes où les ressortissant.e.s des pays-tiers viennent introduire une demande de prolongation de titre de séjour ou viennent chercher leur permis de travail. Nous demandons aux communes de s'engager à :
- offrir des guichets, fonctionnaires et plages horaires en suffisance
 - accueillir les étrangers en personne et ne pas leur imposer une prise de rdv par e-mail
 - communiquer une information correcte, accessible et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune
 - faciliter l'utilisation de l'interprétariat social
 - veiller au respect des délais légaux fixés (...)
4. Accès égal à l'emploi pour les personnes munies d'un permis de travail B (art.60/61)
5. En outre, nous appelons au débat et à une prise en considération supérieure des familles sans papiers avec enfants. Les communes doivent contribuer aux dispositions relatives des droits de l'enfant sans discrimination aucune. Ils ne peuvent en aucun cas être exclus, expulsés ou chassés dans les transports en commun. Le droit à vivre en famille, constitutionnel, ne peut être brisé.
6. Au sujet des rafles : en Belgique, en particulier à Bruxelles, sous l'excuse de la lutte contre le terrorisme, on a assisté à l'adoption de nombreuses mesures liberticides qui ont mené notamment à la répression et à l'expulsion de sans-papiers. (...) Les communes ne peuvent en aucun cas collaborer à la réduction des droits humains consacrés dans les conventions du droit européen, international et dans notre Constitution. Les fonctionnaires responsables doivent pouvoir refuser de collaborer à la mise en œuvre des rafles. (...) »

Cette liste est loin d'être exhaustive évidemment, on peut également citer les mesures pour lesquelles les communes pourraient faire pression sur d'autres niveaux de pouvoir, comme celles visant à créer des sanctuaires autour desquels aucune arrestation de personnes sans-papiers n'est autorisée (lieux d'occupation, écoles, lieux de culte, transports en commun...), ou encore la délivrance d'un titre de séjour aux travailleur.se.s sans papiers pour leur permettre de porter plainte dans le cadre de la directive sanctions transposée dans le droit belge. On le voit bien en parcourant ces revendications : la lutte pour des droits égaux pour tou.te.s, et contre le racisme d'Etat et l'Europe forteresse, passe aussi par nos communes.

Les communes hospitalières s'engageront à faciliter l'accès aux logements vides via les contrats de bail précaires, à renforcer l'accès à une AMU de qualité, à donner un accès égal à l'administration publique, et à l'emploi pour les personnes munies d'un permis de travail B, à respecter les droits de l'enfant et à refuser de collaborer à la mise en œuvre des rafles.

